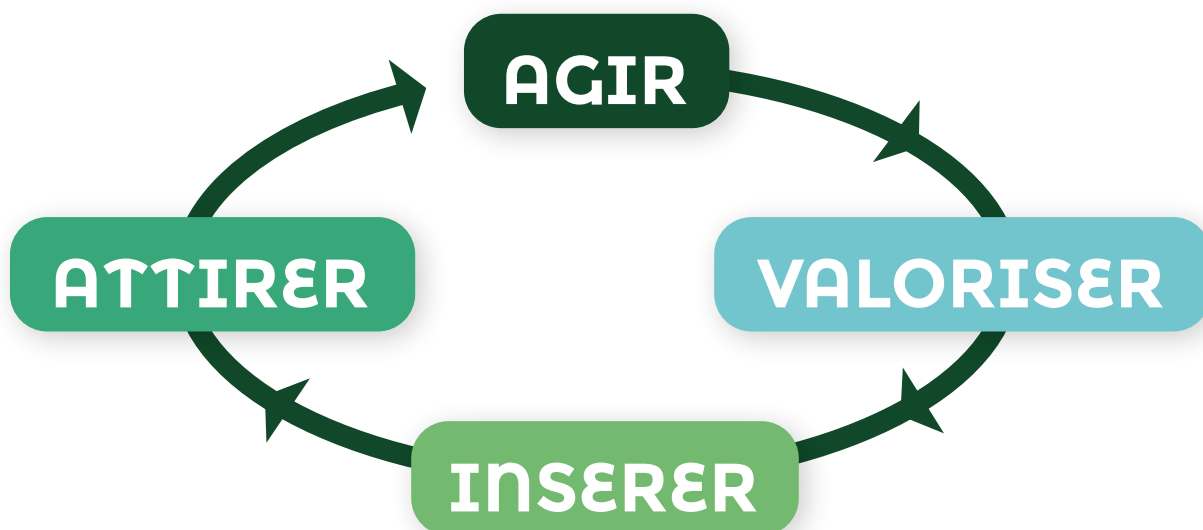




**Grand Nord**

Communauté d'Agglomération du Grand Nord de Mayotte

# Projet de territoire 2021 - 2026





## ÉDITO

Créée au 01/01/2021, notre Communauté d'Agglomération s'est rapidement attelée à définir son projet pour le développement du Grand Nord et pour l'amélioration du cadre et des conditions de vie de ses habitants.

La tâche est immense dans cette période où la société mahoraise est confrontée à de profonds bouleversements économiques, écologiques, sociaux. Mais les formidables potentiels de notre territoire sont autant d'atouts sur lesquels s'appuyer et de leviers avec lesquels nous voulons agir pour conduire les changements qui s'imposent.

Les chantiers que nous avons à réaliser sont nombreux et vitaux pour notre avenir et tout particulièrement celui de notre jeunesse, qui est notre priorité à tous. L'élaboration de projet de territoire a permis aux vice-présidents communautaires de s'accorder sur une ambition politique commune pour le développement du Grand Nord. Cette ambition se décline en 6 grands axes stratégiques et sur un plan d'actions identifiant les moyens à mobiliser pour atteindre les objectifs que nous nous fixons.

Dès le début de notre réflexion, nous avons souhaité associer nos partenaires pour mieux comprendre les besoins et imaginer avec eux les solutions à apporter aux attentes légitimes de la population et des acteurs du territoire. Elus locaux, services de l'Etat et du département de Mayotte, partenaires institutionnels, acteurs économiques, acteurs associatifs ont été nombreux à répondre à notre appel. Qu'ils en soient vivement remerciés ! Leur présence active et leur implication future à nos côtés dans les actions de développement du Grand Nord sont autant de gages de réussite pour accompagner ces transitions écologiques, économiques et sociales.

Le projet de territoire porté par la Communauté d'Agglomération du Grand Nord de Mayotte, complété des projets de développement des 4 communes de Acoua, Bandraboua, Koungou, Mtsamboro constituent désormais le cadre de référence du Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Grand Nord de Mayotte pour que ce mandat soit celui des actions concrètes, du mieux vivre des populations et de la valorisation des atouts de notre beau territoire.



**Assani Bamcolo**  
Président de la CAGNM  
Maire de Koungou



**Hanaffi Marib**  
Maire d'Acoua



**Laïthidine Ben Saïd**  
Maire de Mtsamboro



**Ahamada Fahardine**  
Maire de Bandraboua

# Le territoire du Grand Nord de Mayotte

## Atouts et enjeux

**Le Grand Nord de Mayotte se caractérise par un paysage tout à fait spécifique. La côte sauvage et découpée plonge dans le lagon et les villages littoraux construits à flanc de collines témoignent d'une culture locale Mahoraise préservée.**

**Le territoire est marqué par une armature socio-géographique hétérogène**, avec une partie essentiellement urbaine à l'Est (communes de Koungou et Bandraboua) et une partie plus rurale à l'Ouest (communes de Mtsamboro et Acoua). Les habitants du Grand Nord sont plus jeunes, moins formés et moins en situation d'activité professionnelle que la population Mahoraise globale. 80% d'entre eux résident dans un quartier politique de la ville. Les communes de Koungou et Bandraboua concentrent les difficultés de la population liées au logement (habitat indigne et précaire). Comme ailleurs sur le territoire mahorais, la pression démographique entraîne une consommation foncière désorganisée et une artificialisation des terres naturelles préjudiciables à l'environnement (déforestation, ravines, cours d'eau) qui peuvent mettre en danger les populations concernées.

Par sa proximité géographique directe avec Mamoudzou et avec des opportunités foncières qui restent à saisir, **le territoire du Grand Nord possède de fortes potentialités de développement économique autour :**

- de l'activité croissante du port de Longoni et des zones industrielles associées qui font de Koungou et par extension de Bandraboua un des pôles principaux de l'activité économique de l'île de Mayotte,
- du pôle de développement commercial de la commune de Bandraboua (Dzoumogné),
- et du secteur ouest orienté vers les activités agricoles, de pêche, d'aquaculture et de tourisme (Acoua, Mtsamboro).

**La dégradation du trafic routier appelle rapidement de nouvelles solutions de mobilités dans le territoire.** La situation actuelle constitue en effet un frein au développement des activités économiques et une détérioration des conditions de vie des habitants amenés à se déplacer pour leurs activités personnelles et professionnelles.

Atout de développement touristique majeur, **le paysage du Grand Nord présente de réelles opportunités d'attractivité touristique** par la beauté de sa côte sauvage, ainsi que par les activités de loisirs terrestres et maritimes (Acoua, Bandraboua, Mtsamboro) ou de tourisme d'affaires (Koungou). L'offre touristique reste à construire.

Sur le plan environnemental, **le Grand Nord abrite une part importante des ressources en eau potable de l'île de Mayotte** avec la retenue collinaire de Dzoumogné et des ressources souterraines encore non exploitées. La protection de l'environnement nécessite prioritairement une amélioration de la collecte des déchets, le développement des réseaux d'assainissement et une gestion adaptée des espaces naturels. Les effets du réchauffement climatique combinés au développement non maîtrisé de l'habitat menacent le cadre de vie et la sécurité des habitants du Grand Nord (fortes inondations, risques de glissements de terrain et de submersion marine).





# Carte d'identité du territoire

Les chiffres relatifs à la population sont issus du recensement INSEE de 2017. L'INSEE estime que la population a augmenté de + 15% depuis cette date. Le recensement partiel de 2022 pour les communes de Koungou et de Bandraboua viendra préciser ces chiffres.

## • CAGNM

59.042 habitants  
= 23 % de la population de Mayotte  
(+18.659 hab entre 2007 et 2017)  
Superficie : 87,3 Km<sup>2</sup>  
Densité : 676 hab/km<sup>2</sup>. (Mayotte:  
682 hab/km<sup>2</sup> : département le plus  
densément peuplé hors Ile-de-France).

## • Acoua

5.384 habitants  
8,8 % de la population de la CAGNM  
+ 570 hab entre 2007 et 2017  
Superficie : 13,1 Km<sup>2</sup>  
Densité : 396 hab/km<sup>2</sup>

## • Bandraboua

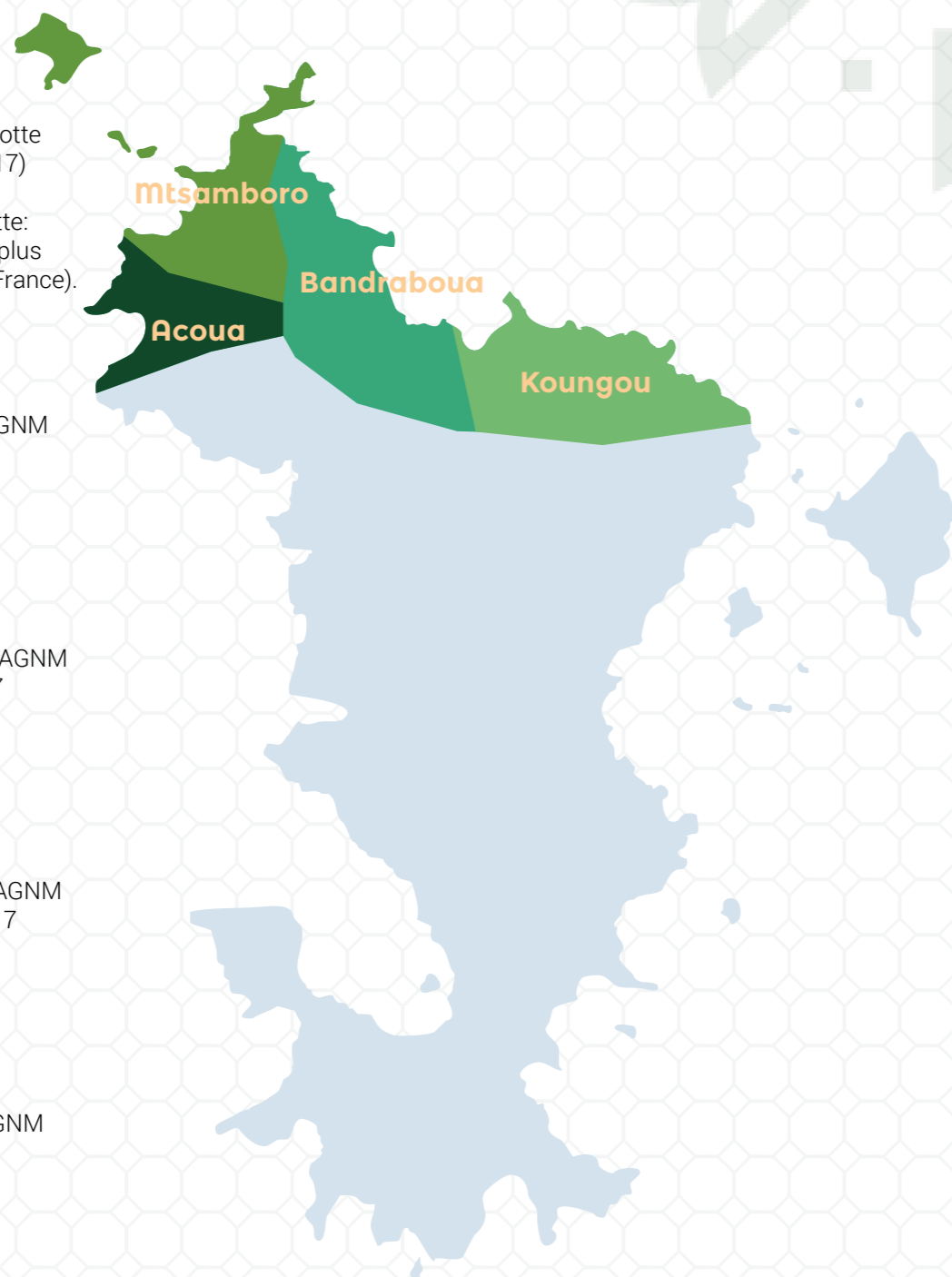
14.211 habitants  
23,7 % de la population de la CAGNM  
+ 4.976 hab entre 2007 et 2017  
Superficie : 31,1 Km<sup>2</sup>  
Densité : 436 hab /km<sup>2</sup>

## • Koungou

32.752 habitants  
54,5 % de la population de la CAGNM  
+ 12.325 hab entre 2007 et 2017  
Superficie : 28,4 Km<sup>2</sup>  
Densité : 1132 hab/km<sup>2</sup>

## • Mtsamboro

8.025 habitants  
13 % de la population de la CAGNM  
+ 788 hab entre 2007 et 2017  
Superficie : 13,7 km<sup>2</sup>  
562 hab/km<sup>2</sup>



# Les compétences de la Communauté d'Agglomération du Grand Nord de Mayotte

Créée en juillet 2020 et opérationnelle depuis le 01 janvier 2021, la Communauté d'Agglomération du Grand Nord de Mayotte est issue de la transformation de la communauté de communes (créée en 2015) et fait suite à l'évolution importante de sa population sur la période 2015-2020.

Elle exerce statutairement les compétences obligatoires suivantes :

Transport mortuaire et voiries d'intérêt communautaire sont de compétence facultative



Développement économique (dont tourisme)



Aménagement de l'espace communautaire (dont urbanisme et mobilités)



Équilibre social de l'habitat



Politique de la ville



Gestion des déchets ménagers



Gestion de l'eau et des milieux aquatiques



Assainissement non collectif



Gestion des eaux pluviales urbaines



Alimentation en eau potable



Assainissement collectif



Voiries d'intérêt communautaire



Etude service transport mortuaire

# Le projet de territoire

## cadre de référence pour agir sur la durée du mandat

L'élaboration du projet de territoire de la Communauté d'agglomération est une démarche voulue par les élus pour formuler leur projet politique de développement du Grand Nord de Mayotte pour les 15 années à venir et en décliner les actions concrètes à conduire tout particulièrement sur la durée de leur mandat (2026).

Le projet de territoire est un document stratégique qui définit les orientations à court, moyen et long terme partagées entre les élus communautaires, les acteurs des politiques publiques, les acteurs locaux et les porteurs d'initiatives privées qui œuvrent pour le développement du territoire.

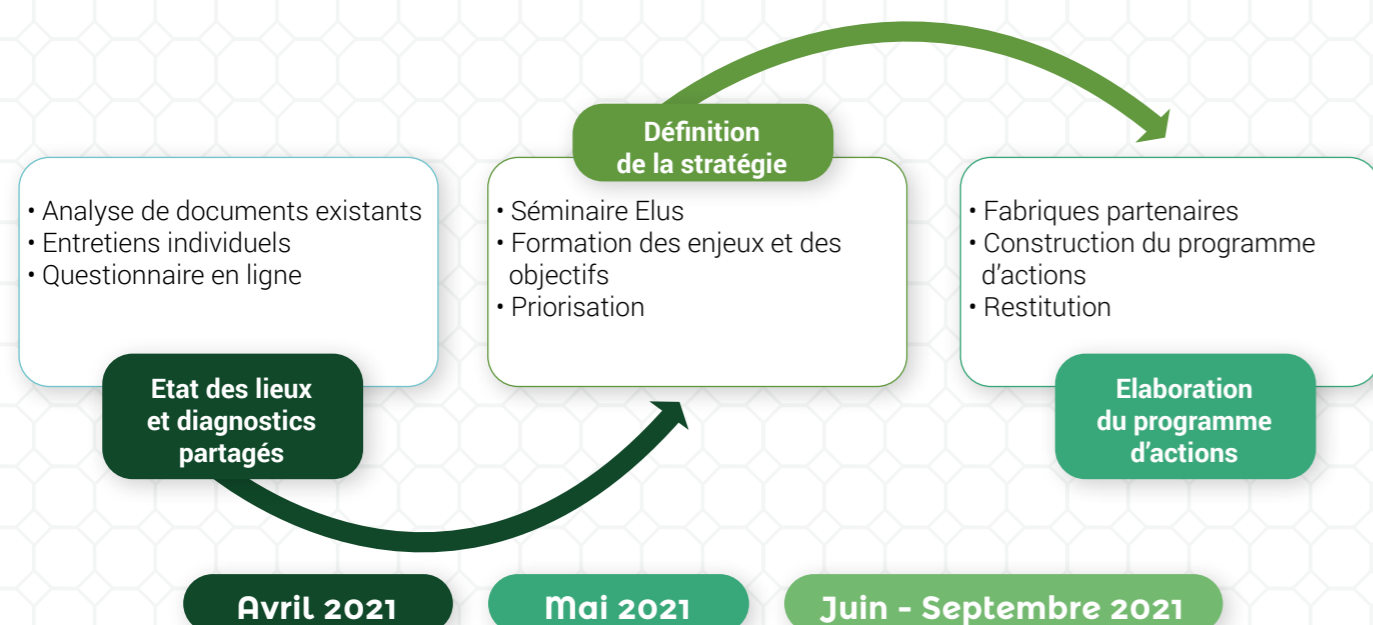
Il se traduit concrètement par un document de 140 pages qui présente

- Un diagnostic territorial partagé entre les élus et les acteurs,
- Une vision politique portée par les élus communautaires,
- Un plan d'actions pour atteindre les objectifs.

Il propose une hiérarchisation des priorités de l'intervention publique dans le Grand Nord de Mayotte et dessine un cadre d'action stable pour la mise en œuvre concrète des politiques communautaires.

Les orientations stratégiques et les actions définies en 2021 ne sont pas figées. Elles seront actualisées au fil des années en fonction de l'avancée des projets, des évolutions rapides et profondes de la société Mahoraise et des différents dispositifs d'appui au développement du territoire.

## Trois grandes étapes ont permis aux acteurs de s'exprimer et de construire ensemble ce projet de territoire :



## Une méthode d'élaboration participative

Le projet de territoire a été bâti en associant largement les acteurs du territoire, tant en phase de diagnostic qu'en phase de construction :

- les élus de la Communauté d'Agglomération du Grand Nord de Mayotte,
- les partenaires institutionnels (Etat, Département, etc.)
- les acteurs socio-économiques locaux (acteurs économiques, associatifs, etc.)
- les techniciens des différents organismes mobilisés

L'élaboration de ce projet de territoire s'est ainsi fondée sur une démarche :

- **Mobilisatrice** des acteurs locaux qui font le développement du territoire,
- **Participative** pour créer un climat de travail collectif. Une attention toute particulière a été portée lors des phases de concertation pour que les personnes qui ne sont pas spontanément à l'aise dans les formats classiques de réunion puissent s'exprimer.
- **Pédagogique** pour créer une ambiance d'apprentissage et permettre à chacun de bien appréhender les avancées du projet,
- **Analytique** pour garantir un travail qualitatif.

La méthodologie d'élaboration s'est articulée autour de la réalisation d'un diagnostic partagé, de l'identification des enjeux pour le territoire, de la définition collective des orientations stratégiques puis de leur déclinaison en objectifs et actions opérationnelles.

Trois grandes étapes ont permis aux acteurs de s'exprimer et de construire ensemble ce projet de territoire



Les fabriques ont rassemblé 102 personnes



# Une ambition collective

A partir du diagnostic de leur territoire, les Maires des communes de Acoua, Bandraboua, Mtsamboro et Koungou et les Vice-Présidents communautaires ont défini en mai 2021 leur ambition collective pour le développement du Grand Nord à l'horizon 2035 qui se fonde sur 4 grands piliers :



# Six axes stratégiques de développement

Cette ambition collective s'inscrit en cohérence avec les différents schémas régionaux et départementaux de développement portés par l'Etat et/ou par le Département de Mayotte en matière d'aménagement, de développement économique, d'appui aux communes, de transition écologique et de cohésion sociale.

Elle se traduit en 6 grands axes stratégiques, eux-mêmes déclinés en 28 objectifs opérationnels et 125 actions :



## Les actions du projet de territoire prennent en compte :

- La structuration et l'organisation progressive de l'exercice des compétences obligatoires par la CAGNM ;
- Les spécificités communales et l'évolution du contexte démographique ;
- La nécessité d'une plus grande maîtrise du foncier, préalable indispensable pour la réalisation des projets ;
- Les actions qui seront conduites par d'autres acteurs que la CAGNM et qui contribueront au développement du territoire ;
- Les populations les plus démunies (80% de la population du territoire vit en Quartier Politique de la Ville) ;
- Le pacte financier et fiscal à mettre en place entre les 4 communes et l'intercommunalité pour progressivement dégager les marges de manoeuvre financières pour réaliser les actions.



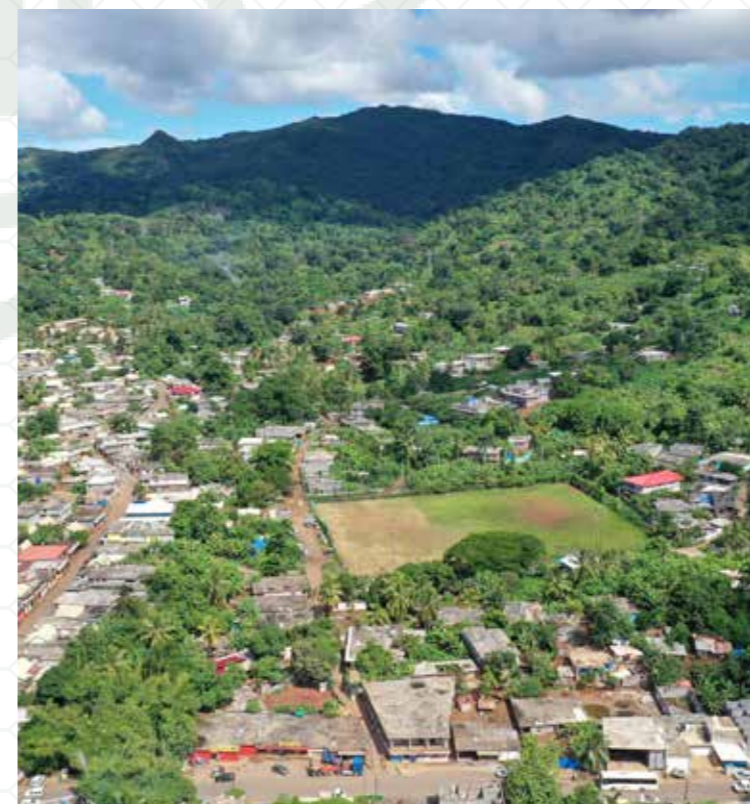
# Aménagement et mobilité

## Penser l'aménagement à l'horizon 10/15 ans et faciliter les déplacements

La Communauté d'agglomération veut construire un territoire équilibré sur le plan de l'aménagement, respectant les spécificités de chaque commune, chaque village. Elle s'engage ainsi dans une démarche qui englobe :

- l'urbanisation, pour répondre aux enjeux du développement durable et prendre en compte les risques naturels ;
- le foncier, pour répondre aux enjeux de consommation de l'espace et soutenir l'installation de nouvelles activités économiques, dont celles induites par l'activité du Port de Longoni ;
- les services de proximité, pour faciliter la vie quotidienne et limiter les déplacements ;
- les déplacements, pour désengorger et sécuriser les axes routiers, pour le bon fonctionnement des activités économiques et le bien-vivre des habitants.

Cet axe de travail est fondamental, tant les choix qui sont opérés en termes d'aménagement sont structurants pour porter le développement économique, le développement touristique, préserver et restaurer les milieux naturels, permettre l'organisation d'une vie sociale et sociétale de qualité.



### ILS NOUS ONT DIT

“Les projets du port de Longoni sont structurants pour le territoire et les projets du territoire sont structurants pour le port. Il faut travailler ensemble pour dégager le foncier qui permettra à chacun de se développer et pour améliorer les conditions de déplacements, de transport des marchandises.”

“ Il faut avoir une vision globale de l'aménagement : assainissement, transports, sécurité.. Car avec l'évolution démographique et la vitesse des constructions qui se développent sans autorisations, on sera dépassés dans les 5 années à venir.”

“Nombreux sont les habitants qui vont à Mamoudzou le matin. La route est très encombrée, on se lève à 4h pour partir à 5h et être au travail à l'heure. Tout le monde prend sa voiture, parce qu'on ne peut pas faire autrement. Même pour les jeunes, aller au collège ou au lycée, c'est très compliqué.”

## 4 objectifs opérationnels et 19 actions

### Planifier et structurer l'organisation de l'urbanisation

- Elaborer le PLUi
- Mettre en place le service mutualisé Instruction Autorisation Droit des Sols (IADS)
- S'inscrire comme partenaire de la commune de Bandraboua pour l'opération Petites Villes de Demain à Dzoumogné
- Aménager les fronts de mer villageois

### Maitriser et régulariser le foncier

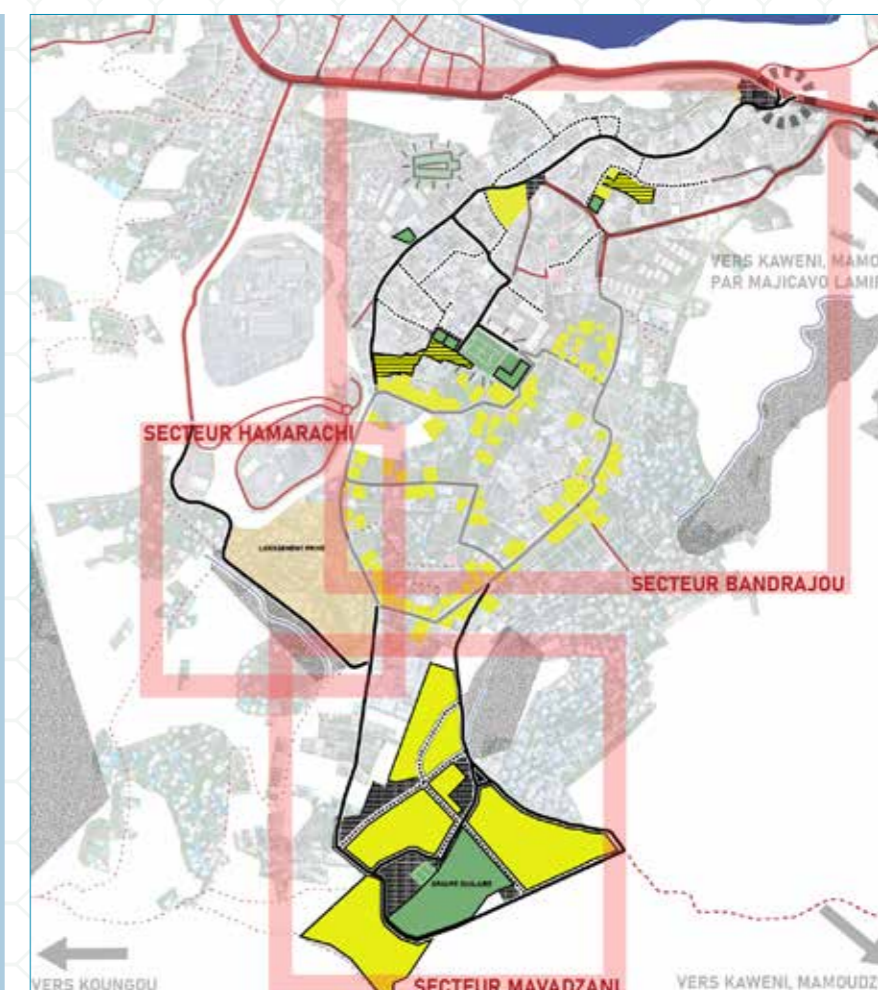
- Constituer des réserves foncières pour faciliter l'implantations des équipements, logements, activités
- Engager un processus global de régularisations foncières

### Contribuer à désengorger et sécuriser les axes routiers

- Déplacements maritimes Bandraboua Mamoudzou
- Déplacements entre Acoua et Dzoumogné
- S'inscrire comme partenaire actif du CD976 pour les projets d'amélioration de desserte routière
- Aménager des voies d'accès aux zones agricoles praticables même par temps de pluies
- Route touristique et agricole
- Développer les modalités actives avec la création de pistes cyclables et la mise en place de liaisons douces par les hauts
- Mettre en place une politique de stationnement raisonné dans tous les villages

### Mailler le territoire en termes de services au public de proximité

- Identifier les services complémentaires et l'accessibilité à la Maison France Services
- Mettre en place des services publics mobiles pour aller au plus près des habitants
- Planter notamment une station-service (Vers Acoua Mtsamboro) et un GAB dans chaque commune
- Accompagner la rénovation énergétique des bâtiments publics



les actions à lancer en 2021/2022.

les actions qui seront lancées en 2023/2024.

les actions qui seront lancées à partir de 2025.



# Développement économique

## Accompagner les entreprises existantes, favoriser l'implantation de nouvelles activités économiques et l'accès à l'emploi

Par sa proximité géographique directe avec Mamoudzou, le territoire du Grand Nord offre de fortes potentialités de développement économique autour :

- de l'activité croissante du port de Longoni et du pôle industriel et logistique historique associé,
- du pôle de développement commercial de la commune de Bandraboua (village de Dzoumogné)
- et du secteur ouest orienté vers les activités agricoles, de pêche, d'aquaculture (Acoua, Mtsamboro).

L'enjeu d'installations d'entreprises et de soutien aux activités agricoles et de pêche est majeur pour le développement du territoire, pour la création de nouvelles activités et pour l'accès à de nouveaux emplois pour la population. Par ailleurs, les nouvelles recettes fiscales qui seront ainsi générées permettront également à la collectivité d'amplifier progressivement son action au service de tous, acteurs économiques et habitants.

Chaque action conduite visera -autant que faire se peut- à :

- constituer une pour la population et tout particulièrement pour les jeunes en insertion, d'accéder à une qualification professionnelle ou à l'emploi durable
- accompagner et soutenir des formes d'activités et d'entrepreneuriat socialement et environnementalement responsables.

## 4 objectifs opérationnels et 18 actions

### Structurer progressivement l'exercice de la compétence de développement économique

- Construire un observatoire du développement économique
- Organiser la concertation avec les acteurs économiques
- Formaliser la stratégie économique, industrielle, artisanale et commerciale

### Accompagner les activités économiques existantes et encourager l'implantation de nouvelles entreprises

- Rendre attractifs les espaces de ventes dans les bourgs centres
- Optimiser l'implantation d'activités économiques
- Encourager l'installation d'entreprises dans les QPV
- Implanter et maintenir les ZAE
- Organiser l'accueil d'entreprises autour de l'activité du port
- Organiser l'accompagnement des créateurs d'entreprises
- Encourager la formalisation des activités économiques

### Soutenir l'agriculture locale et renforcer le potentiel économique de la pêche et des activités aquacoles

- Installer des agriculteurs sur les secteurs de Bandrani et de Bandrandzia
- Structurer les filières de production et circuits courts
- Soutenir de nouvelles formes d'agriculture
- Accompagner l'évolution des activités de pêche et aquacoles

### Favoriser les activités économiques d'utilité sociale et contribuant à la préservation de l'environnement

- Développer l'économie sociale et solidaire (ESS)
- Mettre en place espaces de coworking et de télétravail
- Encourager les pratiques et les porteurs de projets en économie circulaire
- Implanter des activités économiques de recyclage, valorisation des déchets

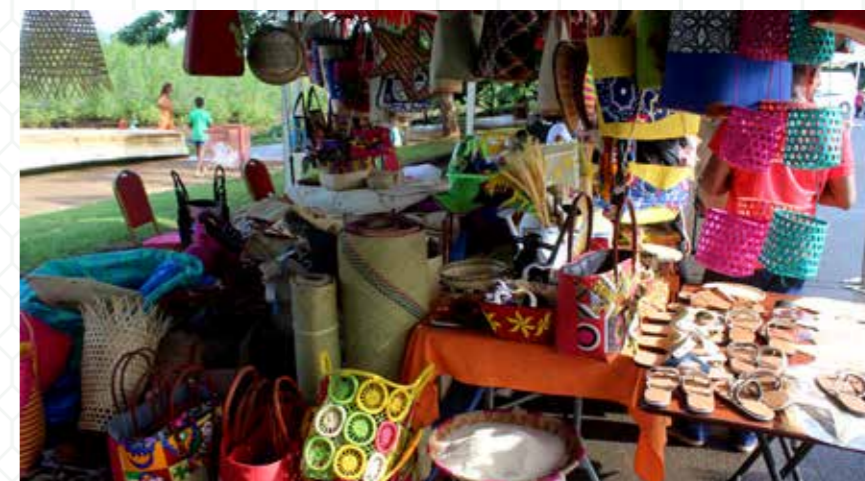


### ILS NOUS ONT DIT

“ La CAGNM doit pouvoir apporter le soutien auprès des entrepreneurs qui manquent de beaucoup de choses : d'appuis, de locaux, de terrains,... Il faut les aider à aller au bout de leurs projets et mettre en place un système pour aider les entrepreneurs et notamment pour l'insertion des jeunes. ”

“ Il faut surtout améliorer la façon dont on cultive. Il faut faire attention à la déforestation massive qui modifie les cultures et les productions et revenir à une approche plus traditionnelle plus favorable à l'environnement. ”

“ Il faut que nous fassions un développement qui tienne compte des gens qui vivent là. Ils doivent pouvoir en bénéficier, sinon on aura tout perdu. ”



les actions à lancer en 2021/2022.

les actions qui seront lancées en 2023/2024.

les actions qui seront lancées à partir de 2025.



# Tourisme et loisirs

## Faire du Grand Nord de Mayotte une destination touristique et de loisirs incontournable

Les caractéristiques naturelles et culturelles du Grand Nord constituent un énorme potentiel touristique et de loisirs, moteur du développement du territoire dans ses dimensions économique, sociale et environnementale.

Le Grand Nord se doit de devenir une destination incontournable pour les touristes qui séjournent à Mayotte pour découvrir l'île et la vie Mahoraise mais également pour les Mahorais et résidents insulaires qui veulent profiter d'activités de loisirs de pleine nature et de découvertes culturelles. Tout est à construire pour une nouvelle offre touristique et de loisirs qui articulera les préoccupations d'aménagement durable, d'appui à la création de places d'hébergement, de restauration et d'équipements de loisirs, de sécurité des visiteurs, de formation aux activités touristiques et de loisirs et d'accès à l'emploi pour la population locale.

C'est une destination touristique propre au Grand Nord et une marque de territoire qui doivent ainsi se déployer autour de valeurs en faveur d'un tourisme respectueux des Hommes et de leur cadre de vie.



### ILS NOUS ONT DIT

Il faut que nous fassions du grand Nord une destination belle, sécurisée, que ce soit un incontournable à voir quand on vient à Mayotte. Qu'on ait envie d'y aller."

" Il nous faut penser les actions globalement et sans " bricoler. " Par exemple, il y a une jolie cascade au fond de la montagne. On aménage le sentier pour aller jusqu'à la cascade et on protège le lieu, l'eau, l'environnement. Il y a aura un nouveau site à visiter pour les touristes ou la population de Mayotte. "

## 5 objectifs opérationnels et 29 actions

### Structurer progressivement l'exercice de la compétence Tourisme et Loisirs.

- Construire un observatoire du développement touristique
- Favoriser les échanges d'expériences et les mutualisations
- Elaborer un schéma directeur de développement touristique et de loisirs
- Renforcer la capacité d'ingénierie touristique et de loisirs

### Créer la destination "Grand Nord de Mayotte" et encourager le développement des infrastructures hôtelières

- Choisir le logo de la CAGNM
- Présence sur le web et RS
- Partenariats avec les médias
- Vidéo de promotion
- Guide des lieux et activités touristiques et de loisirs
- Destination touristique du GN
- Office de tourisme intercom
- Offre touristique plus qualitative
- Installation d'infrastructures hôtelières et de restauration
- Produits touristiques spécifiques

### Impliquer les populations, les associations vers un tourisme de proximité éco-responsable

- Développer l'accueil chez l'habitant
- Dynamiser le tissu associatif à vocation touristique et culturelle
- Susciter des activités de tourisme solidaire et écoresponsable

### Développer des offres de tourisme de pleine nature

- Aménager les points de vues
- Embellir et sécuriser les plages
- Développer l'îlot Mtsamboro
- Aménager des pistes de loisirs et touristique
- Labelliser une station "Trail"
- Encourager les projets de pleine nature

### Valoriser et dynamiser le patrimoine historique industriel et culturel local

- Organiser les journées du patrimoine
- Valoriser les sites archéologiques
- Aménager le site de Mougoudajou
- Mettre en valeur le Port
- Valoriser le patrimoine culturel immatériel
- Produire de l'artisanat Mahorais



les actions à lancer en 2021/2022.

les actions qui seront lancées en 2023/2024.

les actions qui seront lancées à partir de 2025.



# Environnement, salubrité et déchets

## Vivre dans un territoire propre, dans un souci de santé publique et de préservation de l'environnement

Le territoire du Grand Nord de Mayotte est riche de son environnement et de ses milieux naturels. Avec sa pluviométrie plus importante que sur le reste de l'île et son couvert végétal dense, il constitue la principale ressource en eau potable pour l'ensemble de l'île. A ce titre, il porte une responsabilité importante dans la préservation des ressources vis-à-vis de l'ensemble de la population mahoraise.

Il doit dès lors traduire cette responsabilité dans les choix qu'il opérera en termes d'aménagement, ainsi que dans les partenariats qu'il développera avec les autres acteurs-clés de la préservation des ressources

Pour réussir ses projets de développement, il lui faut garantir la qualité de son environnement, que ce soit du point de vue de l'absence de déchets ou du point de vue de la qualité des eaux (eau potable, eaux de baignade).

Il lui faut également anticiper les effets du changement climatique à l'œuvre, qui peut amplifier certains risques: élévation du niveau de la mer, augmentation de la fréquence des phénomènes extrêmes, et qui implique une prise en compte active de la gestion des eaux pluviales et des milieux aquatiques.

## 6 objectifs opérationnels et 26 actions



### ILS NOUS ONT DIT

" Historiquement, les villages de Mayotte étaient construits sur les bas de plateau. Automatiquement, ils sont dans des endroits de vulnérabilité par rapport aux inondations et aux cyclones. Des secteurs qui peuvent être largement inondés comme à Acoua et les constructions ne sont pas aux normes. "

" Certains villages qui ont des fortes pentes sont en danger avec les inondations. La terre coule dans les rivières. Il faut absolument aménager les abords des rivières et replanter des arbres pour retenir la terre. C'est très urgent de protéger les personnes qui habitent au bord des rivières ou sur les ravines. "

" Le nettoyage des rivières et des plages est indispensable mais il est très dépendant des conditions de vie des habitants des bidonvilles. Les pluies amènent tous les déchets ménagers sur les plages. "

### Structurer progressivement l'exercice des compétences en lien avec l'environnement et de la prévention des risques

- Observatoire de l'environnement et de la prévention des risques
- Favoriser les échanges de bonnes pratiques et mutualisations
- Représentation de la CAGNM dans les instances décisionnelles
- Réunions régulières SIDEVAM et SMEAM
- Taxe / redevance ordures ménagères
- Sensibiliser sur les gestes et les risques

### Améliorer la performance de la collecte des déchets

- Assurer la propreté des points de collecte
- Mise en place de collecte de déchets dans les quartiers inaccessibles
- Résorber les véhicules hors d'usage
- S'impliquer dans les projets d'évolution de la collecte sélective
- Accompagner le SIDEVAM pour les déchetteries

### Lutter contre l'insalubrité : Faire en sorte que le territoire bénéficie d'un niveau correct d'assainissement des eaux usées

- Contribuer à l'entretien, à l'exploitation et aux travaux du système d'assainissement collectif
- Mettre en place le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

### Préserver les ressources en eau du territoire

- Mettre en place la récupération et réutilisation des eaux pluviales
- Techniques alternatives de gestion des eaux pluviales dans les opérations d'aménagement
- Mise en place de laveries collectives

### Restaurer, préserver et entretenir les milieux naturels terrestres et aquatiques

- Assurer la propreté des plages et des sentiers
- Réduire l'apport de déchets dans le lagon
- Restaurer la continuité écologique de l'Imapouera
- Coordonner CD 976 et CAGNM pour l'entretien des rivières
- Encourager la reforestation
- Accompagner Mtsamboro et Acoua vers le label réserve de Biosphère

### Anticiper et prévenir les risques naturels

- Traiter les points de débordement régulier des réseaux d'eaux pluviales
- Aménager les secteurs à risque inondation
- Aménager les ravines dans leurs parties urbaines
- Relocaliser les populations /activités soumises à des aléas forts

les actions à lancer en 2021/2022.

les actions qui seront lancées en 2023/2024.

les actions qui seront lancées à partir de 2025.



# Cohésion sociale et solidarités

## Renforcer la cohésion, et agir pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes

La CAGNM veut progressivement s'engager, au titre de sa compétence politique de la ville, aux côtés des professionnels de l'action sociale, des acteurs associatifs pour accompagner les démarches de développement social.

Le territoire se considère riche de ses jeunes habitants, porteurs individuellement de leur propre avenir et collectivement de celui du territoire. Aussi, aux côtés des communes, les actions communautaires s'inscriront tout particulièrement dans les domaines de l'action sociale de proximité, du soutien aux initiatives associatives de lien social et d'éducation populaire, de réussite éducative, d'activités sportives et d'insertion sociale et professionnelle.

La CAGNM sera également attentive à ce que chacune des actions qu'elle conduira dans ses différents domaines de compétences soient pensées comme de potentiels supports d'insertion et de formation pour les jeunes du territoire. L'engagement communautaire visera à renforcer la cohésion sociale, à tendre résolument vers l'égalité des chances et l'accès aux droits sociaux (dont l'accès à un travail rémunéré), de créer les conditions pour que chaque habitant soit en capacité d'accéder à une insertion sociale, culturelle et économique.



### ILS NOUS ONT DIT

“ Faire sortir les jeunes de la rue et travailler à la lutte contre la délinquance, c'est urgent. ”  
 “ Les problèmes d'éducation civique et morale qui touchent tout Mayotte. Il faut appuyer réellement les associations culturelles, sportives, environnementales. pour qu'elles fonctionnent et qu'elles aient des éducateurs. ”  
 “ Les associations travaillent de façon individuelle, elles ont besoin de se coordonner avec les services sociaux du Département et les CCAS. ”  
 “ Des familles n'arrivent pas à survivre. C'est ce qui fait qu'on rencontre des problèmes. Il faut renforcer le social dans le Grand Nord, car il y a de grands besoins. ”

## 5 objectifs opérationnels et 18 actions

### Préparer l'exercice de la compétence en matière de politique de la ville à l'horizon 2023

- Préfigurer le futur contrat de ville intercommunal
- Construire un état des lieux des besoins sociaux
- Organiser des formations territoriales multi-acteurs
- Participer à l'évaluation des contrats de ville

### Contribuer à développer les solidarités humaines avec les habitants du Grand Nord

- Expérimenter partenariat avec le CD976 pour l'action sociale
- Observer et analyser les besoins sociaux pour mieux agir en faveur des populations démunies
- Animer un partenariat communal des acteurs sociaux
- Coordonner les acteurs sociaux à l'échelle du territoire
- Développer un service de transport mortuaire
- Soutenir la lutte contre les violences familiales

### Soutenir l'action des associations locales et les équipements socio-culturels et sportifs d'intérêt communautaire

- Renforcer les initiatives de lien social et d'éducation populaire
- Entretien des équipements sportifs et culturels dans un souci de maillage du territoire et d'équité d'accès pour la population

### Agir pour la réussite éducative de tous les enfants/jeunes et prévenir la délinquance

- Soutenir la fonction parentale dans une société en évolution
- Soutenir les initiatives éducatives
- Amplifier l'action des Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)

### Agir en faveur de l'accès à l'emploi durable des jeunes

- Développer l'action de la mission locale
- Soutenir le parrainage pour l'emploi des jeunes qualifiés
- Organiser des chantiers d'insertion et les contrats aidés
- Clauses d'insertion dans les marchés publics



les actions à lancer en 2021/2022.

les actions qui seront lancées en 2023/2024.

les actions qui seront lancées à partir de 2025.



# Equilibre social de l'habitat

## Proposer aux habitants des formes d'habitat dignes et équilibrés, territorialement et socialement

Le territoire du Grand Nord est, comme le reste de l'île, confronté à une situation démographique exceptionnelle marquée par une dynamique très forte, qui se traduit dans la demande de logement.

L'Est du territoire concentre de nombreux quartiers d'habitat précaire, d'habitat spontané et informel dont certains sont encore en expansion.

La Communauté d'Agglomération interviendra concrètement pour résorber progressivement les bidonvilles et pour proposer, en termes d'habitat, des solutions adaptées aux spécificités des communes.

Les projets de construction et de réhabilitation de l'habitat intégreront :

- la densification de l'habitat (construction en hauteur) ;
- le rapprochement des zones de résidence avec les lieux de travail et les services de proximité ;
- la recherche d'une mixité sociale et d'une mixité d'origine pour éviter de créer des formes de ghettos ;
- la préservation des risques naturels.



### ILS NOUS ONT DIT

“ On doit aller vers moins de cases en tôles, comme à la Réunion, où avant il y en avait beaucoup et maintenant quasiment plus. ”

“ Il faut penser aussi à développer des logements “ classiques ”, pas que des logements sociaux. Les populations locales construisent sur leurs parcelles : il faut les aider à ce que ces logements deviennent du locatif légal. ”

“ La régularisation foncière est à engager. C'est un manque de ressources financières pour que les collectivités puissent développer de nouveaux logements et d'autres projets. ”

## 4 objectifs opérationnels et 15 actions

### Structurer progressivement l'exercice de la compétence Equilibre social de l'habitat

- Mettre en place un observatoire de l'habitat
- Favoriser les échanges de bonnes pratiques et mutualisations
- Renforcer la capacité d'ingénierie de projet en faveur des communes

### Développer une politique de l'habitat qui prévoit des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes

- Développer en cohérence l'habitat et les polarités d'emploi
- Engager un programme de logements sociaux et intermédiaires
- Favoriser l'accueil d'opérateurs pour les constructions et gestion des logements
- Accompagner les propriétaires pour le logement locatif
- Développer la réhabilitation innovante

### Résorber l'habitat insalubre et l'habitat spontané en offrant des solutions dignes et acceptées par chacun

- Déployer le dispositif de logements adaptés
- Identifier les fonciers et immobiliers publics et privés pour le relogement temporaire
- Mettre en place les mesures d'accompagnement social dans les opérations de Résorption de l'habitat Indigne (RHI)
- Lutter contre les marchands de sommeil

### Prévenir le développement d'habitat indigne et d'habitat spontané pour garantir la sécurité des populations et préserver l'environnement

- Développer les dispositifs de médiation foncière dans chaque village
- Organiser l'occupation des terrains en phase transitoire, avant les aménagements
- Mettre en place une police de l'urbanisme et de l'environnement



les actions à lancer en 2021/2022.

les actions qui seront lancées en 2023/2024.

les actions qui seront lancées à partir de 2025.



# Pilotage du projet de territoire

## Sur le plan politique

### Le pilotage de l'ensemble du projet de territoire s'inscrit dans la gouvernance de la Communauté d'Agglomération

#### La présidence :

- **Assaini Saindou BAMCOLO**, maire de Koungou, Président de la CAGNM

#### Le bureau des maires :

- **Marib HANAFFI**, Maire de Acoua
- **Ahamada FAHARADINE**, Maire de Bandraboua
- **Assaini Saindou BAMCOLO**, Maire de Koungou
- **Laïthidine BEN SAÏD**, Maire de Mtsamboro

#### Le bureau d'agglomération :

- Le Président
- Les 12 Vice-Présidents et les conseillers délégués

Animateurs des commissions thématiques, les vice-présidents délégués sont chargés de piloter la mise en œuvre des objectifs opérationnels et des actions.

Un bilan d'exécution annuel du projet de territoire est présenté en conseil communautaire au moment de la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires et ce, dans la perspective d'inscrire les futures actions du projet de territoire du Budget Primitif de l'année N+1.

Un bilan à mi-mandat du projet de territoire incluant le cas échéant des ré-orientations stratégiques sera réalisé à l'automne 2023.

## Sur le plan technique :

Le DGS est en charge du pilotage global du projet de territoire, de l'appui aux Président et vice-Présidents délégués au projet de territoire, de la réalisation du bilan annuel du projet de territoire.

Les DGA sont en charge de la mise en œuvre des axes stratégiques, de la bonne réalisation des actions (activation des partenariats, recherches des financements, suivi des actions.) et de l'appui aux vice-Présidents thématiques pour la préparation et l'animation des commissions.

## Le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) du Grand Nord de Mayotte

L'appui technique et financier à la mise en œuvre du projet de territoire du Grand Nord de Mayotte fait l'objet d'une contractualisation avec les services de l'Etat et du Département de Mayotte dans le cadre d'un Contrat de Relance et de Transition Écologique sur la période 2021-2026.

## Le Conseil communautaire / Les commissions

Commissions	Présidence	Thèmes abordés	Membres de droit
<b>Développement économique</b>	Mme Chaybati HASSANI 5 <sup>ème</sup> Vice-Présidente (Bandraboua)	Economie Agriculture Pêche Commerce	Les V-Présidents des 5 autres commissions thématiques La conseillère communautaire agriculture, pêche Les adjoints aux maires thématiques
<b>Tourisme et Loisirs</b>	Mr Manrouf BOINAÏDI 7 <sup>ème</sup> Vice-Président (Koungou)	Tourisme Loisirs Patrimoine Culture	La V-Présidente Culture et patrimoine Les adjoints aux maires thématiques
<b>Aménagement / Mobilités</b>	Mme Antuffa DIMASSI 10 <sup>ème</sup> Vice-Présidente (Mtsamboro)	Aménagement PLUI Transports Mobilités Voie	Les V-Présidents mobilités, voirie, habitat Les adjoints aux maires thématiques
<b>Habitat, politique du logement</b>	Mme Hachymia ABDALLAH 4 <sup>ème</sup> Vice-Présidente (Koungou)	Aménagement Urbanisme	Les V-Présidents aménagement, politique de la ville, action sociale Les adjoints aux maires thématiques
<b>Politique de la ville / solidarités</b>	Mr Soumaila DAOUDOU 2 <sup>nd</sup> Vice-Président (Bandraboua)	Politique de la ville Solidarités Insertion sociale	Les V-Présidents des 5 autres commissions thématiques La V-Présidente action sociale Les adjoints aux maires thématiques
<b>Environnement/ Propreté /salubrité</b>	Mr Marib HANAFFI	Environnement, eau, assainissement, déchets, GEMAPI, eaux pluviales urbaines	Les V-Présidents des 5 autres commissions thématiques, La V-Présidente au traitement et valorisation des déchets, Les représentants au SMEAM et au SIDEVAM, les conseillers communautaires délégués : eau et assainissement, GEMAPI, gestion urbaine des eaux pluviales, Les adjoints aux maires des thématiques
<b>Finances</b>	Mr Ben Abdillah AHAMED 1 <sup>er</sup> Vice-Président (Mtsamboro)	Finances Budget, Contractualisation	Les V-Présidents des 6 autres commissions thématiques

### Les membres du conseil communautaire

**Mr BAMCOLO Assaini Saindou** Président - **Mr AHAMED Ben Abdillah** 1<sup>er</sup> vice-président - **Mr DAOUDOU Soumaila** 2<sup>ème</sup> vice-président  
**Mr HANAFFI Marib** 3<sup>ème</sup> vice-président - **Mme ABDALLAH Hachymia** 4<sup>ème</sup> vice-présidente - **Mme HASSANI Chaybati** 5<sup>ème</sup> vice-présidente **Mme EL-ANZIZE Mariatti** 6<sup>ème</sup> vice-présidente - **Mr BOINAÏDI Manrouf** 7<sup>ème</sup> vice-président - **Mme YSSOUF BACAR Yassir** 8<sup>ème</sup> vice-présidente **Mme ALI M'BAE Chakila** 9<sup>ème</sup> vice-président - **Mme DIMASSI Antufa** 10<sup>ème</sup> vice-présidente - **Mr MOUANDHU Oussen** 11<sup>ème</sup> vice-président **Mme MOUHAMED Chafika** 12<sup>ème</sup> vice-présidente - **Mme ANDALLAH Tayza** Conseillère communautaire - **Mr HOUSSENI Saindou** Conseiller communautaire - **Mme SOUFFOU Raianty** Conseillère communautaire - **Mr NABOUHANE Mourtadhoi** Conseiller communautaire  
**Mr HAMISSE Sélémani** Conseiller communautaire - **Mr SAÏD ISSOUF Idrissa** Conseiller communautaire - **Mme SAÏD SOUF Charifa** Conseiller communautaire - **Mr MADI Ali** Conseiller communautaire - **Mme MOUCHITALI Saloua** Conseillère communautaire  
**Mr AHAMADI Saïd** Conseiller communautaire - **Mme NIDHOIRE Yasmine** Conseillère communautaire - **Mr BOURANI Faysoili** Conseiller communautaire - **Mr HOUMADI Bahati** Conseillère communautaire - **Mr SOUFFOU KASSIM Anlimou** Conseiller communautaire  
**Mme MROVILI Echati Moussa** Conseillère communautaire - **Mr AHAMADA Fahardine** Conseiller communautaire - **Mr M'ROUDJAE Bacari** Conseiller communautaire - **Mr MADI Charafoudine** Conseiller communautaire - **Mme DJANFAR Hidaya** Conseillère communautaire  
**Mr ANTOISSI Abdoul-Lihariti** Conseiller communautaire - **Mme HAMIDOUNI Singua** Conseillère communautaire - **Mr CHAHARANI Baharousoifa** Conseiller communautaire - **Mr BEN SAÏD Laïthidine** Conseiller communautaire - **Mme SAÏDINA Anrifa** Conseillère communautaire  
**Mr MACOLO Youssouf** Conseiller communautaire - **Mme ALI Zoulaïha** Conseillère communautaire - **Mr DAROUÉCHI Ahmed** Conseiller communautaire



**Grand Nord**

## **CAGNM**

Ancienne MJC de Bouyouni  
97650 Bouyouni / Bandraboua  
0639688855 - [contact@cagnm.fr](mailto:contact@cagnm.fr)

## **Assistance à Maîtrise d'Ouvrage**

Le projet de Territoire du Grand Nord de Mayotte  
a été réalisé avec l'appui des cabinets :



**Claire Tillon**

consultante

18, place Tabareau  
69004 Lyon  
[claire@tillon.fr](mailto:claire@tillon.fr)

## **Territoires Citoyens Conseils**

[www.territoiresconseilscitoyens.com](http://www.territoiresconseilscitoyens.com)

39, rue du Lieutenant Clerc  
54115 Allamps  
[mpillot@territoirescitoyens.com](mailto:mpillot@territoirescitoyens.com)  
[www.territoirescitoyensconseils.com](http://www.territoirescitoyensconseils.com)

